

Rappel des procédures dédiées à l'organisation des formations communes GDS/GTV

La demande de formation provient des éleveurs (Zone géographique GDS)

Tous les vétérinaires de la zone concernée reçoivent un courrier d'information de la part du GDS

Le GTV informe le GDS du nom du vétérinaire intervenant

Le GDS envoie à l'intervenant tous les outils pédagogiques et se charge de l'envoi des invitations éleveurs, de la logistique...

La demande de formation provient d'un cabinet vétérinaire

Le vétérinaire souhaite proposer à ses clients une formation disponible sur le catalogue. Il contacte la responsable de l'antenne GDS de son département pour l'organiser

Validation commune GDS/Vétérinaire de la date et du lieu

Contacts formation GDS pour chaque antenne départementale

Côtes d'Armor

Isabelle MARQUER 02 96 01 37 00 isabelle.marquer@gds-bretagne.fr

Finistère

Gaëlle CONAN 02 98 95 42 22 gaelle.conan@gds-bretagne.fr

Ille et Vilaine

Martine ESNOULT 02 23 48 26 14 martine.esnault@gds-bretagne.fr

Morbihan

Fabienne Guillou 02 97 69 28 75 fabienne.guillou@gds-bretagne.fr

Contacts GTV

Dominique LAILLET, Animatrice GTV Bretagne

gtv.bretagne@orange.fr